

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**

Ville de Mont de Marsan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 Octobre 2015

Numéro : 2015/10/06

Nombre de conseillers en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 30 Septembre 2015, les membres composant le conseil municipal de la Ville de Mont de Marsan se sont réunis salle du Conseil Municipal, le 6 Octobre 2015 à 19 heures sous la présidence de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, maire.

Sont présents :

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Monsieur. Hervé BAYARD, Madame Muriel CROZES, Monsieur Bertrand TORTIGUE, Madame Marie-Christine BOURDIEU, Monsieur Charles DAYOT, Madame Chantal DAVIDSON, Monsieur Farid HEBA, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur. Antoine VIGNAU-TUQUET, Monsieur Jean-Paul GANTIER, Madame Cathy DUPOUY VANTREPOL, Monsieur Gilles CHAUVIN, Monsieur Bruno ROUFFIAT, Madame Chantal PLANCHENAULT, Madame Stéphanie CHEDDAD, Monsieur Thierry SOCODIABEHÈRE, Madame Pascale HAURIE, Monsieur Jean-Marie BATBY, Madame Marina BANCON, Monsieur Guy PARELLA, Madame Odette DI LORENZO, Monsieur Arsène BUCHI, Madame Anne-Marie PITA-DUBLANC, Madame Jeanine LAMAISON, Monsieur Philippe EYRAUD, Madame Claude TAILLET, Monsieur Renaud LAHITÈTE, Madame Élisabeth SOULIGNAC, Monsieur Didier SIMON, Monsieur Alain BACHE, Madame Céline PIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Madame Catherine PICQUET, Adjointe au Maire donne pouvoir à Madame Cathy DUPOUY VANTREPOL,
Monsieur Michel MÈGE, Conseiller Municipal donne pouvoir à Madame Chantal DAVIDSON,
Madame Chantal COUTURIER, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur Hervé BAYARD,
Monsieur Nicolas TACHON, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur Gilles CHAUVIN,
Monsieur Renaud LAGRAVE, Conseiller Municipal donne pouvoir à Madame Élisabeth SOULIGNAC
Madame Karen JUAN, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur Renaud LAHITÈTE

**PREPARATION, PASSATION DES MARCHES ET ACCORDS CADRE PASSES SELON
UNE PROCEDURE FORMALISEE**

DATE DE MARCHÉ	ENTREPRISE	CODE POSTAL	OBJET	LOT	MONTANT HT
10/06/15	CEBADA GAGO	11178 (Espagne)	Fourniture de taureaux pour la temporada 2015	Lot Cebada Gago	47 520,00 €
	GARCIGRANDE DOMINGO HERNANDEZ	28944 (Espagne)		Lot Garcigrande	59 400,00 €
	JUAN PEDRO DOMECCQ	28001 (Espagne)		Lot Juan Pedro Domeccq	59 400,00 €
	VICTORINO MARTIN	10840 (Espagne)		Lot Victorino Martin	106 920,00 €
	VICTORIANO DEL RIO CORTES	28792 (Espagne)		Lot Victoriano del Rio Cortes	71 780,00 €
24/06/15	CAMINO DE SANTIAGO	32300		Lot Camino de Santiago	7 920,00 €
	AGUSTINEZ SL	37001 (Espagne)		Lot Agustinez	14 850,00 €

367790 €

aucune indication ni détail sur les salaires des taureaux ? Pourquoi ?

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et présenté à Mont de Marsan, en l'Hôtel de Ville, le 6 octobre 2015.

Madame le Maire : Est-ce que vous avez des questions ?

Madame PIOT :

Par rapport au point n°4, sur l'achat de taureaux en 2015, la commune a acheté pour 400 000 € de taureaux. C'est vrai que la corrida fait partie intégrante des Fêtes de la Madeleine ; cela fait marcher l'activité économique des buvettes, etc., certes, mais il m'apparaît que cela peut être un petit peu excessif, peut-être un peu choquant aussi que de dépenser 400 000 € pour des taureaux.

En période de vaches maigres, je trouve que c'est un petit peu excessif. 400 000 €, c'est le budget que l'on pourrait utiliser pour le fonctionnement, pour l'investissement pour les écoles de Mont-de-Marsan. Je trouve cela un peu excessif.

Madame le Maire : Sur ce point-là, je demande que l'on supprime la dernière ligne, le lot Agustinez Espagne. Je ne sais absolument pas ce que c'est. Personne n'a été en capacité de me le dire puisqu'il y a des lots de taureaux pour les corridas et pour les spectacles et donc, nous allons supprimer cette dernière ligne et la vérifier, puisqu'elle représente 89 000 €, et la remettre à un prochain Conseil, si nous sommes en capacité d'expliquer cette somme et cette ligne.

En fait, c'est 15 000 €. Donc, on enlève 89 000 et on met 15 000 à la place.

Pour le reste, Madame PIOT, je vais être très claire. Ne pas acheter cela ne nous donnerait pas d'argent supplémentaire puisque les spectacles taurins sont financés par les personnes qui fréquentent les arènes, par les billets. Nous n'avons pas de déficit sur les spectacles taurins. Nous achetons les taureaux, nous payons les matadors, nous payons les quadrillas,

mais nous avons les recettes qui vont en face puisque les spectateurs de ces spectacles payent les spectacles. Si nous n'achetions pas ces taureaux, nous n'aurions pas 400 000 € de plus pour les écoles. Ce sont des spectacles qui sont très largement autofinancés.

Y a-t-il d'autres questions ?

Donc, avec le rectificatif de 15 000 €, c'est un compte-rendu et il n'y a pas de vote.

